Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202436-20251126-52_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

**Séance du 26 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six novembre, à, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques LE CREFF, Maire.

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice | 14 |
| Présents | 9 |
| Votants | 9 |

Date de la 1ère convocation : 10/11/2025
Date de la 2ème convocation : 20/11/2025

**Présents** : LE CREFF Jacques, JEGOU Christelle, DOHOLLOU Émile, LE DÛ Sylvie, GUILLERM Yves, COUZINET Pascal, LOZAC'H Christophe, LE MAOUT Christophe, LAGATTU Valérie ;

**Membres excusés** : LE MADEC Stéphane, PRIGENT Bastien, WRIGHT Élaine, ROLLAND Jean-François ;

**Membres non excusés** : NOHAÏC Thierry ;

**Procuration** : /

Madame Christelle JEGOU a été nommée secrétaire de séance.

---

**Délibération n° 52/2025 :**
**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15, L 2121-23, L 2131-1,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 17 septembre 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Christelle JEGOU. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jacques LE CREFF

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Christelle JEGOU